

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE TRANSMISSION et PROJETS SPECIAUX

1. Identification de l'Entrepreneur Principal

Désignation de l'Entrepreneur Principal : AXIANS FIBRE NORD (SANTERNE NORD TELECOMS)

Forme juridique : SASU

Adresse : 36 B RTE NATIONALE 62 580 GAVRELLE

N° de SIREN : 528 932 510

Adresse électronique : frederic.leroy@axians.com

2. Identification du Sous-traitant

Désignation du Sous-Traitant : COQUART

Forme juridique : SASU

Adresse : 10 T, Rue wathieumetz 62 130 SAINT MICHEL SUR TENOISE

N° de SIREN : 400 268 462

Adresse électronique : gabriel.malysa@coquart.eu

3. Attestation sur l'honneur Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage expressément à :

- respecter l'ensemble des dispositions du droit du travail et de la sécurité sociale ;
- respecter de manière stricte les normes de sécurité en vigueur qu'il déclare connaître parfaitement et notamment :
 - o les règles d'hygiène et de sécurité
 - o les règles relatives à la formation et l'habilitation des personnes intervenantes (habilitation électrique , CACES, travaux en hauteur, ... sans que cette liste soit exhaustive)
- contracter une assurance suffisante afin de garantir sa responsabilité pour les accidents ou les dommages corporels ou matériels causés par l'exécution des Prestations, de quelque nature qu'ils soient et envers qui que ce soit et les dommages causés au personnel et au patrimoine de l'Opérateur d'Immeuble ;
- ne pas utiliser à d'autres fins que celles relatives à l'exécution du contrat et à maintenir confidentiels, les informations et documents de toute nature concernant l'Opérateur d'Infrastructure, dont il aurait connaissance à l'occasion de celles-ci.
- Réaliser les prestations qui lui seront confiées par ses propres moyens, sans recourir lui-même à la sous-traitance ;
- respecter l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, professionnelles, nationales ou communautaires relatives au détachement de salarié et notamment les obligations de déclaration et de désignation prévues à l'article L.1262-2-1 du Code du travail, dans l'hypothèse où il aurait recours à des salariés détachés au sens des articles L.1261-1 suivants du Code du travail.

Par ailleurs, le Sous-Traitant certifie et atteste sur l'honneur que les prestations qui lui seront confiées seront réalisées par du personnel dument qualifié, employé conformément aux articles du Code du Travail:

- o L.3243-1 et suivants,
- o L1221-10 et suivants,
- o L 8221-1 et L 8221-2.

Le Sous-traitant reconnaît avoir :

- reçu un exemplaire du Plan de Prévention signé entre Free et l'Entrepreneur Principal;
- établi un Plan de Prévention avec l'Entrepreneur Principal identifiant l'exhaustivité des risques du Plan de Prévention signé entre Free et l'Entrepreneur Principal, qu'il s'engage à mettre en œuvre.

4. Montant des prestations sous-traités et conditions de paiement

Montant des prestations sous-traitées : **100 000,00 €**

Condition de paiement du sous-traitant : **VIREMENT BANCAIRE - 45 jours**
(Périodicité, versement d'acomptes, délais de paiement...)

Il est convenu que l'Entrepreneur Principal, en sa qualité d'Entrepreneur assume le paiement direct de ses propres sous-traitants. Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975, les sommes dues par l'Entrepreneur sont garanties par une caution légale personnelle et solidaire qu'il a obtenu auprès d'un établissement qualifié et agréé.

Le sous-traitant atteste que :

☒ le contrat n'a pas été cédé ou nanti à ce jour et il reconnaît qu'à l'avenir, la part du contrat qui pourrait être cédée ou nantie est limitée à celle qu'il effectue personnellement.

☐ le contrat a été cédé ou nanti. Dans ce cas, et sauf application des termes de l'article 1275 du Code civil, l'Entrepreneur Principal joint l'attestation de l'établissement financier agréé bénéficiaire de la cession, précisant que la cession ou le nantissement concernant le contrat a fait l'objet d'une caution personnelle et solidaire de l'Entrepreneur Principal.

5. Situation financière du Sous-traitant

Le Sous-traitant est-il en redressement judiciaire ?

☐ oui

☒ non

Si oui, date du jugement de redressement judiciaire et désignation du Tribunal

Date :

Tribunal :

Nom et adresse de l'administrateur (s'il en a été nommé un) et du représentant des créanciers :

Le 13/1/2023 | 4:58 AM PST

à GAVRELLE

Pour l'Entrepreneur Principal

Nom : **DELESALLE Olivier**

Fonction : **chef d'entreprise**

DocuSigned by:

Olivier DELESALLE
DocuSigned by:
79136DD5C8774FE...

axians fibre nord
3000 route nationale
52500 GAVRELLE
Tel : 03 20 91 20 41 55
Fax : 03 20 91 20 41 56
RCS Annas 525 932 010

Le 17/1/2023 | 5:15 PM CET

à ST MICHEL

Pour le Sous-Traitant

Nom : **Gabriel MALYSA**

Fonction : **Conducteur de travaux**

DocuSigned by:

COQUART
DocuSigned by:
FCEB483B4CDD43E...

SAS COQUART.EU
10 rue rue Wertheimetz
85100 St Michel (Tarn-et-Garonne)
Tel : 03 21 03 20 77
RCS Annas 525 932 010